



INFO FLASH



Réorganisation des Centres de Soutien Automobile de la Gendarmerie (CSAG)

Après plus d'un an de discussion entre la Direction générale de la gendarmerie et le secrétariat général du ministère de l'Intérieur, un nouveau schéma directeur pour les Centres de Soutien Automobile de la Gendarmerie a été présenté par le Major général aux organisations syndicales le vendredi 3 décembre 2021.

Trois niveaux missionnels sont ainsi définis pour les CSAG

1^{er} niveau	Soutien quotidien des véhicules	Postes prioritairement réservés aux personnels civils
2^{ème} niveau	Section d'appui à la mobilité (projection d'escadrons mobiles)	Postes prioritairement réservés aux personnels militaires
3^{ème} niveau	Section nationale d'appui à la mobilité	Postes exclusivement réservés aux personnels militaires

La cartographie des sites des CSAG sera prochainement validée par le Directeur général de la gendarmerie nationale

Remise en cause des CSAG armés de cinq personnels et moins

Une étude sous forme d'un questionnaire est en cours dans les régions zonales et les SGAMI afin de définir s'il est utile de maintenir la structure ou de la fusionner avec le CSAG le plus proche

Statut de « Mis pour emploi au SGAMI » maintenu

Dans le cadre de cette réorganisation, les CSAG resteront sous le programme budgétaire de la gendarmerie (P152). Cependant leur gestion relèvera toujours des SGAMI

Position du SNPC-FO-Gendarmerie

La performance des Centres de Soutien Automobile de la Gendarmerie n'est plus à prouver au sein du ministère de l'Intérieur. Cependant, cette nouvelle articulation va, sans aucun doute, créer des crispations inutiles.

Que deviendront les personnels civils aujourd'hui affectés dans les futurs CSAG des 2^{ème} et 3^{ème} niveaux ?

Le SNPC-FO-Gendarmerie demande que le 2^{ème} niveau relève d'une parfaite mixité de statuts et que le 3^{ème} niveau soit prioritairement réservé aux personnels militaires. Le principe d'exclusivité octroyé aux personnels militaires est infondé et doit donc être supprimé.

Le SNPC-FO-Gendarmerie demande que les CSAG de 5 personnels ou moins soient renforcés en effectifs et tous maintenus sur leur lieu géographique actuel.

Aujourd'hui, beaucoup le disent et beaucoup le savent, les CSAG sont les fantômes des SGAMI. C'est pourquoi le SNPC-FO-Gendarmerie continuera de revendiquer la gestion unique des CSAG, et ce, par son unique employeur, la Gendarmerie !!!



Le SNPC-FO-Gendarmerie sera toujours à vos côtés !

NOUS CONTACTER !



facebook.com/snpcfo.gendarmerie



twitter.com/fogendarmerie



www.fogendarmerie.fr/